

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 11 mai 2009

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUJ - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. MAGLICA (pouvoir M. REBSAMEN)  
**Membres absents** : M. MARTIN - Mme GAUTHIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

### **Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Tarification - Année scolaire 2009-2010**

Madame Roy, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 10 mai 2004, le Conseil Municipal a décidé les tarifs applicables, à compter de l'année scolaire 2004-2005, aux élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon ainsi que les modalités de leur mise en oeuvre.

Le 12 novembre 2007, il a adopté l'actualisation de la grille de calcul du quotient familial, à compter de l'année scolaire 2007-2008.

Ces tarifs concernent :

- l'inscription au Conservatoire à titre personnel comportant :
  - . un droit d'inscription payable par tous les élèves quels que soient leur domicile et la classe fréquentée,
  - . un droit de scolarité, payable seulement par les élèves des classes traditionnelles, modulable en fonction du quotient familial,
- le cas particulier des étudiants en musicologie de l'Université de Bourgogne,
- la location d'instruments.

Par délibérations des 21 mai 2007 et 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de deux augmentations successives de ces tarifs d'environ 2%.

Il est proposé de procéder à une nouvelle majoration de 2% environ à compter de l'année scolaire 2009-2010, dans les conditions suivantes :

- inscription au Conservatoire à titre personnel:
  - droits d'inscription : 43,20 € au lieu de 42,40 € ;
  - droits de scolarité :

Tarif	Quotient	Élèves dijonnais		Élèves non dijonnais	
		2008/2009	2009/2010	2008/2009	2009/2010
1	≤ 250	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
2	251 à 500	21,20 €	21,60 €	84,80€	86,50 €
3	501 à 750	31,80 €	32,40 €	106 €	108,10 €
4	751 à 1000	37,60 €	38,30 €	117,70 €	120,00 €
5	1001 à 1250	47,70 €	48,60 €	137,90 €	140,60 €
6	1251 à 1500	79,50 €	81,10 €	159,10 €	162,30 €
7	> 1500	95,40 €	97,30 €	169,70 €	173,10 €

- cas particulier des étudiants en musicologie de l'Université de Bourgogne : 81,60 € au lieu de 80 € ;

- location d'instruments :

- élèves dijonnais : 54 € au lieu de 53 € pour l'année scolaire ;
- élèves non dijonnais : 108 € au lieu de 106 € pour l'année scolaire.

Les modalités de mise en oeuvre de ces tarifs resteraient conformes aux dispositions prévues par la délibération du 10 mai 2004.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider les tarifs à appliquer aux élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, à compter de l'année scolaire 2009-2010, dans les conditions proposées ;

2 - m'autoriser à signer toute acte à intervenir pour l'application de cette décision.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

18 MAI 2009



**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 19/05/09